





# PRÉSENTATION DU PRODUIT « AMAT-CI SANTÉ DU RETRAITÉ »

*DOCUMENT DE PROMOTION*

# PLAN DE PRÉSENTATION

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

II. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

III. EXEMPLES DE SIMULATIONS DE CÔTISATIONS



# I

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- Le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 du Trésor Public notamment en son axe 4 «Améliorer le bien-être social du personnel » avait prévu la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à promouvoir de meilleures conditions de vie pour les agents tant pendant leur période d'activité qu'après leur départ à la retraite.
- La conduite managériale de cette politique sociale s'est traduite pour les agents encore en activité notamment par, la revalorisation des primes trimestrielles, la redynamisation du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI), la mise en place d'un projet immobilier en faveur des agents et le renforcement de la couverture maladie assurée par l'AMAT-CI.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- S'agissant des personnes admises à faire valoir leur droit à la retraite, outre la bonification des taux de rémunération de l'épargne par le FOSAT-CI, la Caisse de Retraite des Agents du Trésor (CRAT) a été mise en place afin de leur permettre de percevoir une pension complémentaire sous forme de rente viagère.
- Toutefois, la couverture médicale n'était pas assurée à la retraite dans la mesure où, le paiement de la part employeur qui représente respectivement 64,99% pour la couverture à 80% et 41,06 % pour celle à 90% cesse avec la fin des activités de l'agent.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- Aussi, conscient de la nécessité d'assurer aux retraités du Trésor Public une couverture maladie post professionnelle à un coût supportable, le Directeur Général a instruit l'AMAT-CI à l'effet de mener des réflexions sur la mise en place d'un mécanisme qui consistera, pour les agents encore en activité, à verser une prime qui leur sera rétribuée sous la forme d'une rente viagère au moment de la retraite. Les travaux menés conjointement par l'AMAT-CI et la CRAT ont permis de définir un nouveau produit qui a été présenté au Comité de Direction le 5 juin 2019.



## II

# CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## II. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

### II. 1 Type de produit

Le nouveau produit se présente comme suit :

- Dénomination : « AMAT-CI SANTE DU RETRAITE »
- Objet : rente viagère différée avec contre assurance. Santé du Retraité prend en charge la cotisation AMAT-CI de l'adhérent à la retraite, tant que celui-ci est en vie.
- Adhésion : facultative et subordonnée à la signature d'un formulaire d'adhésion ;
- Période de cotisation : la durée de paiement des cotisations du contrat est égale à la durée résiduelle d'activité.

## II. 2 Prestations garanties

Les prestations garanties sont les suivantes :

- Garantie principale : couvertures maladie de l'adhérent et celles de ses ayants droit tant que le retraité est en vie.
- Décès avant la retraite : paiement aux bénéficiaires désignés de la valeur du compte à cette date ;
- Décès en cours de service de rente : reversement aux bénéficiaires désignés de 75% du capital constitutif de rente restant dû, pour tenir compte des charges de gestion, mais également de la mutualisation nécessaire au niveau du sous-groupe de souscripteurs Santé du Retraité.

## II. 3 Vie du contrat

Le montant de la cotisation est déterminé à la souscription en fonction de l'âge de départ à la retraite de l'adhérent, de sa durée résiduelle d'activité, du taux de couverture choisi et du montant de la cotisation AMAT-CI en vigueur au jour de la souscription.

La hausse de la cotisation AMAT-CI entraînera la révision de la cotisation en fonction des nouvelles données et de la valeur du compte de l'agent. En cas de refus de l'augmentation de la cotisation induite par cette hausse, la valeur du compte est reversée à l'adhérent, avec une pénalité de résiliation de 5%.

L'adhérent peut modifier à la hausse son taux de couverture à la date anniversaire de son contrat, moyennant le paiement de la cotisation complémentaire induite. La modification à la baisse du taux de couverture n'est pas admise.

## 2. 3-Vie du contrat

La cotisation est prélevée trimestriellement à la source sur les remises.

Le rachat partiel et le rachat total ne sont possibles que pendant la période de paiement des primes. Il est alors reversé à l'adhérent le capital acquis, avec une pénalité de 5%.

### II. 4 Paramètres techniques

- ✓ Montant de la cotisation AMAT-CI : les simulations sont effectuées sur la base des montants de la cotisation actuellement en vigueur :

Taux de couverture	Part agent (en F CFA)	Part patronale (en F CFA)	Total (en F CFA)
90%	204 106	96 930	301 036
80%	77 194	96 930	174 124

## II. 4 Paramètres techniques

- taux d'intérêt garanti : 3,5% pour tenir compte du caractère long terme du contrat ;
- table de mortalité : CIMA-F ;
- charge de gestion : 5% pour couvrir les charges particulières liées au contrat.

## II. 5 Tarifs

- Prime trimestrielle « AMAT-CI SANTE DU RETRAITE » pour une couverture à 80% à la retraite :

Age de retraite	Durée résiduelle d'activité					
	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
60 ans	562 000	256 900	156 200	106 600	77 400	58 400
65 ans	506 300	231 500	140 700	96 000	69 800	52 600

## II. 5 Tarifs

Cas d'un versement unique au moment du départ à la retraite :

Age de retraite	Taux de couverture	Capital constitutif de rente (en F CFA)
60 ans	90%	21 283 100
	80%	12 317 400
65 ans	90%	19 172 400
	80%	11 095 800



# III

## EXEMPLES DE SIMULATIONS DE COTISATIONS

### III. EXEMPLES DE SIMULATIONS DE CÔTISATIONS

Sur la base des hypothèses ci-dessus, des exemples de cotisations trimestrielles à verser à l'AMAT-CI pour la couverture médicale sont données comme suit :

Prime trimestrielle « AMAT-CI SANTE DU RETRAITE » pour une couverture à 80% à la retraite :

Age de retraite	Durée résiduelle d'activité					
	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
60 ans	562 000	256 900	156 200	106 600	77 400	58 400
65 ans	506 300	231 500	140 700	96 000	69 800	52 600

### III. SIMULATIONS

Prime trimestrielle « AMAT-CI SANTE DU RETRAITE » pour une couverture à 90% à la retraite :

Age de retraite	Durée résiduelle d'activité					
	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
60 ans	971 100	443 900	269 900	184 200	133 700	100 900
65 ans	874 800	399 900	243 200	165 900	120 500	90 900

Les valeurs comprises dans ces tableaux sont approximatives. Pour connaître sa prime exacte, l'agent qui désire adhérer doit communiquer les informations suivantes :

- Age de départ à la retraite,
- Taux de couverture ;
- Date de naissance.

### III. SIMULATIONS

Exemple de cotisation trimestrielle pour un agent de la catégorie A4 né le 29/10/1990 pour une couverture à 90% et à 80% :

	Taux de couverture 90%	Taux de couverture 80%
Âge de retraite	65 ans	65 ans
Date d'effet	30/06/2022	30/06/2022
Date de Naissance	29/10/1990	29/10/1990
Date de fin de cotisation	31/12/2055	31/12/2055
Âge à l'adhésion	32 ans	32 ans
Durée résiduelle	33,5	3 3,5
Nombre de trimestre	134	134
Avance	0 FCFA	0 FCFA
Capital constitutif de la rente	19 172 400 FCFA	11 095 800 FCFA
Prime trimestrielle « Santé du Retraité »	<b>75 900 FCFA</b>	<b>43 900 FCFA</b>

### III. SIMULATIONS

Exemple de cotisation trimestrielle pour un agent de la catégorie A4 né le 29/10/1960 pour une couverture à 90% et à 80% :

	Taux de couverture 90%	Taux de couverture 80%
Âge de retraite	65 ans	65 ans
Date d'effet	30/06/2022	30/06/2022
Date de Naissance	29/10/1960	29/10/1960
Date de fin de cotisation	31/12/2025	31/12/2025
Âge à l'adhésion	62 ans	62 ans
Durée résiduelle	3,5	3,5
Nombre de trimestre	14	14
Avance	0 FCFA	0 FCFA
Capital constitutif de la rente	19 172 400 FCFA	11 095 800 FCFA
Prime trimestrielle « Santé du Retraité »	<b>1 283 200 FCFA</b>	<b>742 700 FCFA</b>



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

---